

DECRET N° 84-93 du 16 Février 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire de l'Intérim du Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie pour compter du 15 Février 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 15 Février 1984, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie pendant l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Février 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGG 4 ANR 4 SA/CC 4 BCP 1 CPC 6 PPC 2 MINRE-
MJP 6 Autres Ministères 20 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Préfets 6 JORPB 1.-